



Contrôle du panic capillaire dans les bleuetières

Le panic capillaire (*Panicum capillare* L.) est une mauvaise herbe commune au Nouveau-Brunswick. Depuis quelques années sa présence et sa densité s'accroissent dans certaines bleuetières (figure 1). Cette mauvaise herbe est une graminée annuelle à feuilles et tiges très pubescentes qui se propage par graines. Elle est d'une hauteur variant de 5 à 120 cm (2 à 48 po) avec port étalé (ou retombant) ou dressé (ou érigé). Le panic capillaire peut rapidement devancer la croissance du plant de bleuet et former un dense peuplement de graminées. La plante produit une panicule (inflorescence) très fine à rameaux denses. Le chaume se brise facilement sous l'inflorescence à l'automne, et la panicule entière est emportée par le vent répandant ses graines à chaque rebond sur le sol (figure 2). Avec cette forme de dissémination, la lutte contre cette mauvaise herbe est difficile, car de nouvelles graines peuvent se retrouver dans les champs à chaque année si les populations voisines ne sont pas contrôlées. Comme le panic capillaire a tendance à préférer les températures chaudes, il germe donc plus tard dans la saison; la formation des graines peut être rapide s'il s'établit une fois la saison avancée. L'émergence tardive de cette graminée pourrait en sorte lui aider à cerner les méthodes de contrôle typique. Cette mauvaise herbe peut aussi nuire aux opérations de récolte des bleuets en s'em mêlant dans l'équipement de récolte.



Figure 1. Panic capillaire, noter les feuilles et la tige pubescentes.



Figure 2. Envahissement d'un champ par le panic capillaire au Nouveau-Brunswick. On peut voir les plantes à droite du chemin et, à gauche, le mouvement des panicules.

Lutte culturale

Certaines techniques de lutte culturale permettent de réduire l'impact du panic capillaire sur la récolte du bleuet. Cette annuelle est bien adaptée pour tirer profit de tout excès de fertilisants dans le sol; il faut donc éviter toute fertilisation excessive. Il sera également bénéfique de



Figure 3. Déplacement des panicules dans un champ de bleuets.

réduire l'utilisation d'engrais dans les zones fortement envahies par l'espèce. Cette plante a également tendance à s'établir dans les zones dénudées à l'intérieur des champs; en recourant à des pratiques permettant d'améliorer la densité des plants cultivés, on laissera moins d'espace libre où le panic capillaire pourrait s'implanter. À l'échelle du champ, des brise-vents pourraient réduire la dispersion des panicules et en intercepter beaucoup (figure 3). Le nettoyage des équipements après utilisation dans un champ infesté est un autre moyen de limiter la dispersion des graines à l'intérieur du champ ou dans un autre.

Lutte mécanique

Dans les zones fortement envahies par le panic capillaire, le brûlage après la récolte constitue une autre option. Cette technique a deux objectifs : réduire la population déjà présente et détruire la majorité des graines tombées au sol. Le fauchage supprime les plants déjà poussés, mais n'a qu'un effet minimal sur les graines qui jonchent le sol.

Lutte chimique

Heureusement, des herbicides sont homologués pour son contrôle, par contre il est nécessaire de faire l'application au moment propice (figure 4). Les herbicides du groupe 1 sont les plus communément utilisés pour le contrôle du panic capillaire et peuvent être appliqués au courant de l'année de pousse végétative ou de l'année de récolte. Le Venture L (fluazifop-p-butyl), peut être appliqué au stade de 2 à 5 feuilles de la graminée. La dose d'un litre par hectare devrait être adéquate pour lutter contre le panic capillaire (augmenter la dose à 2 L/ha s'il y a du chiendent, de la danthonie à épi ou d'autres graminées vivaces de présentes). Poast Ultra (sethoxydim) est un autre produit enregistré pour le contrôle du panic capillaire. Il doit être appliqué au stade 1 à 6 feuilles au taux de 0,47 L/ha. Un surfactant (Merge ou Assist) doit être utilisé pour obtenir un contrôle adéquat. Pour le contrôle de graminées vivaces le taux recommandé est de 1,1 L/ha. Les herbicides Venture L et Poast Ultra n'ont pas d'effet résiduel et seront seulement efficaces contre les graminées sensibles qui sont levées et qui sont parvenues au bon stade de développement au moment de l'application. Les applications tardives peuvent être moins efficaces, spécialement lorsque appliquées à de gros plants matures.



Figure 4. Jeune plant de panic capillaire.

Feuille de renseignements sur le bleuet sauvage C.4.8.0

D'autres herbicides peuvent être utilisés pour le contrôle du panic capillaire. L'Option 2.25 OD (foramsulfuron) peut être appliqué lors de l'année en pousse végétative quand la graminée est au stade de 2 à 4 feuilles. Option peut être appliqué à un taux de 1,56 L/ha avec 2,5 L/ha NAU. Le produit Ultim (nicosulfuron/rimsulfuron) peut aussi contrôler le panic lors d'une année de pousse végétative, par contre une application tardive peut augmenter le risque de dommage aux plants de bleuet par cet herbicide. Le Sinbar 80 WDG (terbacil) est également homologué et devrait avoir un effet positif sur le contrôle du panic capillaire. Une seule application par année est permise pour cet herbicide, appliquez soit tôt au printemps de l'année de la pousse végétative (après la taille, mais avant la levée des nouveaux plants de bleuet) ou bien à la fin de l'automne, quand la culture est en dormance. Le Sinbar procure le bénéfice d'avoir un effet résiduel, quoique le niveau de contrôle dépendra de facteurs reliés au sol et environnemental. De plus le contrôle pourrait être limité sur les plants dont la germination aura été tardive. Le contrôle avec l'herbicide Velpar 75 DF (hexazinone) peut être très variable. Quant au Callisto 480 SC (mesotrione), on ne doit s'attendre à aucun effet consistant de ce produit sur le panic capillaire.

Conclusion

La prévention et la détection précoce sont deux facteurs importants pour limiter l'envahissement par cette mauvaise herbe. Le dépistage minutieux tout au long de l'année est nécessaire, car cette plante peut germer à des périodes variables, et l'application d'herbicide doit être effectuée au stade de végétation approprié. La dispersion des panicules à l'automne peut aussi donner une indication du potentiel de semis au printemps suivant. Lorsqu'un grand nombre de panicules se répandent à travers le champ à l'automne, il est fort possible que beaucoup de graines se déposeront sur le sol et que le panic capillaire posera problème la saison suivante. Les mesures de contrôle devront être évaluées le printemps suivant par un dépistage adéquat.